

Québec, le 22 février 2017

Monsieur Jean-Marc Fournier
Leader parlementaire du gouvernement
Cabinet du leader parlementaire
du gouvernement
Édifice Pamphile-Le May
1^{er} étage, bureau 1.39
1035, rue des Parlementaires
Québec (Québec) G1A 1A4

Cher collègue,

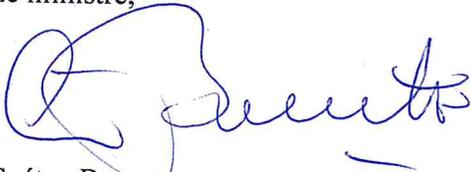
Le 7 décembre 2016, le député de Champlain déposait des pétitions adressées à l'Assemblée nationale demandant au gouvernement du Québec de réviser le programme de prothèses mammaires externes, afin de mandater la Régie de l'assurance maladie du Québec (RAMQ), à verser aux personnes ayant subi une tumorectomie, un montant forfaitaire de 100 \$ aux deux ans pour l'achat d'une prothèse partielle externe, si le besoin se fait sentir, sur approbation du médecin traitant.

Le ministère de la Santé et des Services sociaux (MSSS) est sensible à la réalité des personnes souffrant de cancer et plus particulièrement, dans le cas présent, celles ayant subi une tumorectomie à la suite d'un cancer du sein nécessitant le recours à une prothèse externe partielle qui peut s'avérer coûteuse.

A cet effet, une réflexion a été amorcée, de concert avec la RAMQ dans l'objectif d'améliorer la réponse aux besoins des différents programmes d'aides techniques, dont celui qui concerne l'achat de prothèses mammaires externes partielles.

Veuillez agréer, cher collègue, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

Le ministre,



Gaétan Barrette

N/Réf. : 16-MS-05391